



### Les défis de l'intelligence artificielle pour le droit en Europe : valeurs, droits et réglementation dans l'espace juridique européen

#### Jeudi 9 juin

9:00 Ouverture	S.E. Mme Pascale Andréani, Ambassadeur de France en Hongrie Fruzsina Gárdos-Orosz, Directrice de l'Institut du droit, Budapest
9:15 – 10:00	<i>Passé, présent et futur de l'intelligence artificielle : quel avenir pour l'Union européenne ?</i> Marina Teller, Université Côte d'Azur, France
10:00 – 10:15	Q & A
10:15 – 10:30	<i>Présentation du projet Deep Law for Tech (DL4T) et de l'institut 3IA Côte d'Azur</i> Marion Musso, Université Côte d'Azur, France
10:30 – 10:45	Pause café
10:45 – 11:30	<i>Les défis de l'intelligence artificielle dans la justice : état des lieux et perspectives</i> Marine Kettani, Ministère de la Justice, France
11:30 – 11:45	Q & A
11:45 – 12:15 <i>Perspectives de la Hongrie</i>	<i>Le paysage de l'intelligence artificielle en Hongrie du point de vue économique et juridique</i> Ferenc Kása, Centre national de connaissances sur l'économie des données, Hongrie
12:15 – 13:00	Pause déjeuner
13:00 – 14:00 Panel 1	<i>Le droit international de l'IA en cours d'élaboration ? - Fragmentation ou harmonisation en Europe et dans le monde</i> Zoltán Turbék et Melinda Vittay, Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur, Hongrie
Modératrice: Nóra Chronowski (Institut du droit)	<i>Une situation en pleine évolution - Une analyse comparative de la réglementation en matière d'IA entre l'UE et l'OCDE et l'UNESCO</i> András Hárs, Université nationale du service public, Hongrie
	<i>Questions juridiques liées à la prise de décision automatique, automatisée et autonome - Intuition, discrétion dans la prise de décision par la machine</i> Péter Báldy, Université Eötvös Loránd (ELTE), Hongrie
14:00 – 15:00 Panel 2	<i>La technologie de reconnaissance faciale dans le domaine médical : les défis juridiques</i> Vera Lúcia Raposo, Université de Coimbra, Portugal
Modératrice: Klára Szalay (Institut du droit)	<i>IA et big data - enjeux et défis de la technologie de surveillance</i> Katarzyna Chałubińska-Jentkiewicz, Université des études sur la guerre, Pologne
	<i>Une protection potentielle des œuvres assistées par l'IA</i> Anikó Grad-Gyenge, Université de technologie et d'économie de Budapest, Hongrie
15:00 – 15:15	Pause café
15:15 – 16:15 Panel 3	<i>Les questions de la protection des données en matière d'apprentissage automatique et de prise de décision automatisée dans le cadre du GDPR</i> Dániel Eszteri, Autorité nationale hongroise pour la protection des données et la liberté d'information, Hongrie
Modérateur: Gábor Kecskés (Institut du droit)	<i>Conséquences juridiques de la partialité des données et responsabilité pour la discrimination des données</i> Miklós Zorkóczy, Cabinet d'avocats Zorkóczy, Hongrie
	<i>Vers la conceptualisation de l'éthique des big data - la prise de décision algorithmique et la personne dans une société dominée par les données</i> András Pümkösty, Université catholique Pázmány Péter, Hongrie

16:15 – 17:15

## Panel 4

Modérateur:

Gábor Polyák (Institut du droit)

*Les défis réglementaires de l'application de la loi algorithmique et des droits fondamentaux : Les leçons de la surveillance au Royaume-Uni*

Adam Harkens, Université de Birmingham, Royaume-Uni

*Comment réglementer l'utilisation d'algorithmes pour décider d'une libération conditionnelle anticipée ? Considérations dans le contexte de la procédure pénale polonaise*

Konrad Burdziak, Institut de la justice et Université de Szczecin, Pologne

*La prise de décision algorithmique dans la justice pénale : risques et opportunités*

István Ambrus et Kitti Mezei, Institut du droit, Centre de recherche en sciences sociales, Hongrie

## Vendredi 10 juin

9:00 – 9:45

*Les implications en droit privé de l'intelligence artificielle*

Attila Menyhárd, Université Eötvös Loránd, Budapest

9:45 – 10:00

Q & A

10:00 – 10:15

Pause café

10:15 – 11:35

## Panel 5

Modératrice:

Fruzsina Gárdos-Orosz

*Préjudice immatériel et perte purement économique dans le cadre du futur cadre de responsabilité de l'IA*

Béatrice Schütte, Université d'Helsinki (Legal Tech Lab), Finlande

*Société fondée sur l'algorithme, fiction futuriste ou impératif de justice procédurale ? Réflexions sur l'avenir du cadre législatif de la responsabilité du fait des produits dans l'UE*

Ljupcho Grozdanovski, Université de Nantes, France

*Accidents et responsabilité : la réglementation de l'intelligence artificielle en matière de transport*

Mickaël Le Borloch, Avocat au Barreau de Rouen, France

*Les défis posés par la transformation parodique des utilisations de la prise de décision automatisée dans l'environnement digital*

Jacopo Menghini, Université de Bologne, Italie

11:35 – 11:50

Pause café

11:50 – 13:10

## Panel 6

Modérateur :

István Hoffman (Institut du droit)

*La justice à la croisée des chemins : l'IA peut-elle montrer le bon chemin ?*

Osztovits András, Université Károli Gáspár de l'Église réformée, Hongrie

*Les juges en tant qu'anthrobots : Apprendre des formes d'interaction humaines et de l'esprit de corps pour développer un modèle de cohabitation homme-machine dans les tribunaux*

Katalin Kelemen, Université d'Örebro, Suède

*La constitutionnalité des audiences au tribunal en ligne*

Boldizsár Szentgáli-Tóth, Institut du droit, Centre de recherche en sciences sociales, Hongrie

*Les possibilités de recherche du droit applicable offertes par l'IA dans la prise de décision judiciaire*

Gergely Karácsony et Judit Glavanits, Université Széchenyi István, Hongrie

13:10 – 13:30

Fin de la conférence et déjeuner

Cet événement est soutenu par le Bureau NRD du Ministère hongrois de l'Innovation et de la Technologie dans le cadre du Programme d'excellence jeune chercheur FK\_21 (138965) et le Programme du Laboratoire national hongrois d'intelligence artificielle.